

A

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et aux Décret du 1^{er} octobre 2020 et du 1^{er} avril 2021 organisant jusqu'au 30 septembre 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi **6 mai 2021 à 20h00' au Complexe Sportif, rue du Petit-Bois à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – ~~deuxième~~ – troisième convocation.

En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Fabrique d'église de Warnant-compte 2020 : approbation
- 4° Fabrique d'église de Bioul-modification budgétaire n°1/2021 : approbation
- 5° Fabrique d'église de Bioul-compte 2020 : approbation
- 6° Enseignement : déclaration des emplois vacants au 15 avril 2021 en vue de la nomination définitive : décisions
- 7° Plan HP – achat de parcelles à Annevoie : décision de principe
- 8° Plan HP – achat d'une parcelle à Annevoie : décision de principe
- 9° Province de Namur : nouvelle convention relative à la mise à disposition d'une commune d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur en application de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales : décisions
- 10° Province de Namur : nouvelle convention relative à la mise à disposition d'une commune d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur en application du décret du 5 juin 2008 relatif à la constatation, la poursuite, répression et mesures de réparation des infractions en matière d'environnement : décisions
- 11° Désignation d'un auteur de projet pour l'entretien et l'amélioration des voiries communales 2021 : marché public : décisions
- 12° Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers avec l'asbl TERRE-renouvellement : décisions
- 13° Motion appelant le Gouvernement régional à introduire un système de consigne pour les emballages de boissons en plastique et en métal : décisions

A huis clos :

Personnel enseignant :

- 14° Demande de mise en disponibilité à temps plein pour convenances personnelles précédant la pension de retraite : décisions
- 15° Ecoles communales de l'entité d'Anhée – nomination définitive d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes
- 16° Ecoles communales de l'entité d'Anhée – nomination définitive d'une institutrice primaire à raison de 24 périodes
- 17° Ecoles communales de l'entité d'Anhée – nomination définitive d'un instituteur primaire à raison de 24 périodes
- 18° Ecoles communales de l'entité d'Anhée – nomination définitive d'un maître de religion islamique à temps partiel (1 période)
- 19° Ecoles communales de l'entité d'Anhée – nomination définitive d'une maîtresse d'éducation physique à temps partiel (14 périodes) : décisions

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article l1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

20° Ecoles communales de l'entité d'Anhée – nomination définitive
d'une maîtresse de seconde langue-néerlandais à temps partiel (14
périodes)

21° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Françoise Septon.



Luc Piette.

